



## probleme avec d'appartement

Par **michek522**, le **16/07/2011** à **11:11**

bonjour je voudrais vos conseils voici mon histoire ceci remonte a environ 6 mois mon amie et moi avons preter a titre gracieux l'appartement a un ami qui se trouve dans la rue car mon amie et moi vivons ensemble mais elle a un appartement dont elle n'occupe pas actuellement comme nous sommes tous deux sous curatelle donc nous avons decide de ne pas parler a la curatelle ceci date de vers juin la curatelle a recu plusieurs plaintes pour tapage nocturne au sujet de l'appartement que cet ami occupe soi celui de ma compagne il y'a une semaine la curatelle est venue faire changer les verrous cette femme en voyant les verrous changer a fait venir deux types pour casser la porte pour pouvoir prendre ses papiers rester dedans mais une voisine est sortie a temps pour les faire fuir elle a formellement reconnu le type en question ceci dit la porte de chez mon amie est serieusement endommagée mais maintenant il veut déposer plainte contre pour sous location alors que j'ai rien demandé de plus il avait dit au début devant deux témoins que il était prêt à me payer aussi cet homme traîne sous un pont avec d'autres personnes dont il boivent fume le chit et se pique il veut que des amis à lui qui traîne avec lui sous ce pont confirme sa version donc là je sais pas comment faire de plus il se sert du mot que la curatelle avait laissé sur la porte en disant que l'appart est au nom de ma compagne dont il vient me dire que il n'avait pas avant que la sous location était interdite et que il a appris en voyant ce mot mais si cela était de la sous location peut t'on ne pas le savoir surtout que ceci fait 6 mois que il était dedans de plus ma compagne est rentrée en psychiatrie donc il me monte la pression pour que je lui rende ses papiers rester dans l'appart mais cela metonne que il me dit avoir téléphoné à l'agence et qui lui on dit de demander à mon amie car elle seule avait les clés cela est faux car mon amie est rentrée en psy quelque heure avant que la curatelle passe j'ai téléphoné à l'agence et eux m'ont dit que la curatelle avait les clés donc pourquoi a t'il pas téléphoné à eux directement pour récupérer ses affaires surtout que l'agence lui aurait dit donc là je voudrais savoir comment faire pour régler ce problème merci à vous

Par **Domil**, le **16/07/2011** à **11:38**

C'était donc son domicile. Changer les verrous était une voie de fait. Il faut procéder à l'expulsion en bonne et due forme par voie judiciaire. Il peut donc porter plainte

Par **michek522**, le **16/07/2011** à **17:39**

et pour la porte fracturée car une voisine a formellement reconnu cet homme et de plus ma

compagne peut t'elle porter plainte pour degradation car les murs sont tous sali par des trace de main mais je dis tout les murs le lino par terre presente des trou provoquer par des brulure de joins ma compagne et moi ne fumon pas et je vous dis cela fait plus de un ans que ma compagne et moi avons pas pris residence dans cet appart et le miroir de la salle de bain et casser en plusieurs morceau car il y'a environ 15 jours j'ai ete le voir pour regler ce probleme de tappage nocturne seulement ceci et le syndic qui a fait changer les verrou et c'est I,A.T.I.A.M ou se trouve la curatelle de ma compagne qui possede les clés aussi la voisine a bien vu la police venir le soir ou ce type avec ses deux complice on tenter de fracturer la porte de chez ma compagne la police a fait le tour de l'immeuble en voiture car les types avais deja pris la fuite avec le bruit que il fesais pour tenter de defoncer la porte cela a du etre un autre voisin qui a du appeler la police maintenant le syndic a laisser un mot d'apres le type qui disais que ma compagne avais demander de changer les verrous hors cela et impossible car ma compagne a ete transporter a l'hopital le jour meme alors que sa curatrice etait presente chez moi apres sa curatrice es aller voir a son appart pour regler se problem sans que elle sache que le type vivais labas de plus le syndic et t'il obliger de mentionner le nom du propriétaire sur la lettre laisser ou pas

Par **Domil**, le **16/07/2011** à **17:49**

Ils sont chez eux, donc ils ont le droit d'y entrer en fracturant la porte.

[citation]la porte de chez ma compagne[/citation] elle a preté son logement, ce n'est plus chez elle. Elle y habite ?

Par **michek522**, le **16/07/2011** à **17:54**

le logement et a ma compagne car c'est elle qui paye toute les facture elle vis pas dedans pour le moment car on es chez moi a ce type on la heberger dans cette appart gracieusement c'est tout

***Double voie de fait " en tir croisé "***  
***Je suis curieux de votre prise de position , Domil***